

RECOMMANDATIONS.

Sa Grandeur Mgr Langevin et son compagnon de voyage.—
Les œuvres du diocèse.—Mgr Bossé et ses œuvres.—78 malades.—
37 infirmes.—97 mères de familles.—62 pères de familles.—19
ivrognes.—44 jeunes gens et jeunes filles. 12 personnes en danger
de perdre la foi.—23 curés et leurs paroissiens.—16 voyageurs.—
11 vieillards.—La paix dans 10 ménages.—14 maux d'yeux.—10
écoles.—Les abonnés au *Messager*.—Les bienfaiteurs et bienfai-
trices du pèlerinage.—Toutes les personnes déjà recommandées et
qui n'ont pas encore été exaucées.—Le succès de la récolte.

Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

Premier exercice :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution
de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de
suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

Deuxième exercice :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrement.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour,
d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-
Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, com-
munion et vénération de la relique) pendant le temps libre du
premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Les pèlerins qui désirent venir au sanctuaire de Ste-Anne de la
Pointe-au-Père se sont heureux d'apprendre que désormais, suivant
la nouvelle table officielle de l'horaire du chemin de fer Intercol-
onial, tous les trains portant les passagers arrêteront à la station
de la Pointe-au-Père, soit pour y laisser les passagers ou les rece-
voir, pourvu que ces passagers avertissent le conducteur du train
quand on voudra en descendre, ou qu'on fasse signal à la station
quand on voudra y monter.